



# Recueil d'avis

Séance Plénière  
du 12 décembre 2014

# Séance Plénière du 12 décembre 2014

---

---

- **Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2015,**

*Avis de la Commission "Finances Evaluation"*

*Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"*

*Avis de la Commission "Emploi Formation"*

*Avis de la Commission "Mobilités"*

*Avis de Commission "Cohésion sociale"*

*Avis de la Commission "Environnement et Territoire"*

**adoptés à l'unanimité**

- **Mise en œuvre des politiques régionales,**

*Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"*

*Avis de la Commission "Emploi Formation"*

*Avis de Commission "Cohésion sociale"*

*Avis de la Commission "Environnement et Territoire"*

**adoptés à l'unanimité**

Le Président,



Roger CAYZELLE

# Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Séance plénière du  
12 décembre 2014

## Avis de la Commission

### Finances et Evaluation

*Séance plénière du 12 décembre 2014*

---

**Objet :** *Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2015*

**Rapporteur :** *Pierre GUILMIN*

La Commission tient à souligner qu'il s'agit d'un moment important dans la vie du Conseil Régional de Lorraine puisque ce Débat d'Orientation Budgétaire 2015 devrait être le dernier présenté par la collectivité régionale. A cet égard, tout en étant consciente que ce document a été écrit avant l'adoption définitive de la Loi modifiant le périmètre des Régions, la Commission regrette l'absence d'approche concertée avec les Régions Alsace et Champagne-Ardenne. Elle estime en effet que ce dernier Débat d'Orientation Budgétaire aurait pu être une passerelle vers la future fusion des Régions.

La Commission félicite cependant le Conseil Régional de Lorraine et ses services pour la qualité dans son ensemble du document présenté et la clarté des explications qui en rendent la lisibilité et la compréhension plus aisées. Elle souligne également la qualité du rapport introductif quant aux axes affirmés qui pointent un certain nombre de priorités dont le Pacte. Elle regrette cependant qu'aucun espace n'ait été réservé à la situation économique et sociale ou à un état des lieux qui aurait ainsi permis de mieux mettre en évidence les priorités de la Lorraine.

#### **1) Des interrogations sur les recettes liées au contexte et à la fusion**

La baisse des dotations de l'Etat s'amplifie avec la mise en œuvre « pleine » du Pacte de Confiance et de responsabilité qui se traduit par une baisse nette des recettes de fonctionnement du Conseil Régional de Lorraine de 17 M€ par an sur les 3 prochains exercices comptables.

Cette baisse historique des dotations de l'Etat s'inscrit dans le contexte particulier de la réforme territoriale qui soulève également un grand nombre de questions notamment sur l'harmonisation des rares leviers fiscaux des Régions au vu de leurs écarts actuels (taxe sur les certificats d'immatriculation), sur les modes de péréquation internes aux régions regroupées à inventer pour 2016 ou sur la mise en œuvre de la taxe additionnelle sur la TICPE Grenelle après 2016.

Cette baisse des dotations, associée à la réforme des collectivités, implique la nécessité de réfléchir à la baisse des dépenses de fonctionnement tel que cela est avancé dans le rapport introductif, mais nécessite également une vraie réflexion sur la mise en œuvre d'une fiscalité dynamique pour les Régions. Force est de constater qu'au mois de décembre 2014, rien n'est arrêté, ni même ébauché.

## **2) La nécessité d'effets de levier puissants et efficaces**

Le rapport sur la Situation Economique et Sociale de Lorraine 2014 et le rapport sur les conditions de la réussite d'un rapprochement entre l'Alsace et la Lorraine ont mis en évidence les difficultés inhérentes à la Lorraine mais aussi au nouvel ensemble institutionnel Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne. Pour la Commission, il importe que l'ensemble des acteurs publics se mobilise pour bénéficier d'un Contrat de Plan Etat-Région à la hauteur des enjeux et des défis lorrains. La Commission rappelle que dans sa première version, le CPER situait la Lorraine au 15<sup>ème</sup> rang des Régions métropolitaines en Euros/ habitant. Il semblerait que la deuxième version du mandat de négociation ne soit guère plus favorable à la Lorraine.

Il importe également que ce prochain CPER soit, en montant mais aussi en fléchage, en adéquation avec les choix retenus dans la programmation opérationnelle des crédits européens afin de faire jouer à plein l'effet de levier de ces derniers, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.

Enfin, la mobilisation des financements européens semble insuffisante en Lorraine et la Commission invite le Conseil Régional à proposer ses propres projets dans le cadre du programme d'investissement européen élaboré par la Commission Européenne et des réponses de la France dont les priorités portent sur l'innovation et le numérique, deux éléments partagés par la Lorraine.

**Conclusion :**

La Commission a pris acte des explications données par le Conseil Régional de Lorraine sur la difficulté à construire des hypothèses solides tant il y a d'incertitudes ou d'absences de visibilité sur un grand nombre de sujets, notamment dans le domaine fiscal.

Si la Commission invite l'ensemble des élus à se mobiliser autour de la future génération des CPER tant en montant qu'en fléchage, elle estime également nécessaire que l'ensemble des élus, notamment parlementaires, se saisisse de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) afin que celle-ci apporte les éclaircissements sur les compétences des différents niveaux de collectivités mais aussi sur les moyens réels qui seront affectés à l'exercice de ces compétences.

**La Présidente,**

**Marie-Madeleine MAUCOURT**

## Avis de la Commission

# Economie Innovation Recherche

*Séance plénière du 12 décembre 2014*

---

**Objet :** *Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2015*

**Rapporteur :** *Bénédicte CLARENNE*

La Commission *Economie Innovation Recherche* note que la Débat d'Orientation Budgétaire de 2015 est dans la continuité de 2014, pour ce qui concerne les propositions du champ de l'Efficacité Economique.

La Commission salue l'effort de constance du Conseil Régional dans ses orientations stratégiques économiques. Des éléments chiffrés venant en appui de cette stratégie auraient été appréciés, venant confirmer ou infirmer ladite stratégie : combien de primo innovants dans les dispositifs, de primo exportateurs ? L'absence d'évaluation, qui permettrait de mesurer l'efficacité de la politique économique du Conseil Régional, est regrettée.

Si globalement, la Commission approuve les différentes propositions du Conseil Régional, elle tient à souligner deux points :

- La Commission regrette que le Conseil Régional ne soutienne pas d'avantage la détection dans sa politique d'innovation. La détection de primo-innovants demande des moyens supplémentaires aux acteurs qu'ils n'ont pas. Il manque en Lorraine des actions de détection dans les entreprises, en priorité celles qui ne sont jamais visitées, ce à quoi le RDI ne répond pas.
- Pour l'Economie Sociale et Solidaire, la Commission émet le souhait que ce secteur soit pleinement reconnu dans l'Economie, et par conséquent que les associations de l'ESS bénéficient des mêmes dispositifs que les entreprises, plutôt que d'être orientées vers les dispositifs destinés aux associations classiques, qui ne répondent pas aux mêmes besoins. En effet, les associations employeurs de l'ESS sont structurées comme les PME, elles ont les mêmes problématiques de financement, d'accès à l'innovation. Les dispositifs de la politique de soutien aux associations du Conseil Régional ne correspondent pas à ces enjeux-là.

Pour conclure, la Commission sera vigilante sur le budget 2015 et souhaitera s'assurer que les ambitions affichées dans ce DOB correspondent à des engagements financiers à la hauteur de ces enjeux.

**Le Président,**

**Jean ARNOULD**



## Avis de la Commission

### Emploi Formation

*Séance plénière du 12 décembre 2014*

---

**Objet :** *Rapport Introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2015*

**Rapporteur :** Rosa SARAIVA

La Commission *Emploi- Formation*, à la lecture du rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire, est réservée quant à l'insuffisance d'informations de ce texte.

Elle déplore à cet égard l'absence quasi-totale d'un état des lieux et d'une évaluation un minimum argumentée des réalisations passées en termes de formation professionnelle.

Comment, dans ces conditions, dégager des orientations claires permettant de fixer les priorités budgétaires ?

Cette présentation ne rend certainement pas justice à l'énorme travail de réflexion et de préparation fait en amont et toute l'année par les agents des services concernés.

De plus, concernant la relance de l'apprentissage, certaines mesures sont d'ores et déjà avancées avant même le rendu du Livre Blanc qui est en cours de réalisation. Les conclusions et préconisations de ce Livre Blanc sont encore à venir. L'affectation budgétaire de cette opération est prévue pour la Commission Permanente du 19/12/14.

Le budget de l'exercice 2015 est annoncé devoir être encore plus contraint que les années précédentes. Ceci devrait inciter encore plus à la définition de réelles priorités, et à un exposé un minimum argumenté sur les critères de choix et de gestion des priorités. La Commission regrette que ces éléments n'apparaissent pas expressément dans ce document. Elle y relève cependant clairement l'intention, certes louable, d'appliquer la loi et de s'adapter aux modifications de la carte territoriale et aux évolutions des compétences des collectivités à venir.

Sur la gouvernance enfin, le rapport introductif au DOB souligne le nombre important d'instances mises en place. Ces instances ont vocation à être des lieux d'un travail collaboratif constructif. Mais, force est de constater que l'information n'y circule pas encore suffisamment bien, et que la concertation en amont des décisions n'est pas suffisante ou suffisamment efficace. En témoigne l'annonce récente de la fermeture, à la rentrée 2015, du Lycée Poncelet et du CFA Astier de Metz-Borny, qui a été plutôt mal accueillie. La décision du transfert des formations correspondantes au Lycée René Cassin d'une part, et au Lycée Robert Schuman d'autre part, ne semble pas avoir été assortie de mesures d'accompagnement de nature à compenser les conséquences sociales prévisibles dans le quartier. Cette manière de faire montre l'écart existant entre le discours et les faits. Cet exemple illustre les gisements de progrès existant en la matière.

**Le Président,**

**Olivier CAYLA**

## Avis de la Commission

### Mobilités

*Séance plénière du 12 décembre 2014*

---

**Objet :** *Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2015*

**Rapporteur :** *Eric BALAUD*

La Commission a pris connaissance des informations relevant de ses champs de compétences intégrés dans des objectifs stratégiques « développement durable et transition énergétique » et « dynamique des territoires ».

**En ce qui concerne le TER Métrolor**, la compétence principale en matière de mobilités, la Commission note que **la problématique du « modèle économique » est intégrée dans les 3 grandes propositions :**

- l'adaptation de l'offre aux besoins
- la politique d'investissement en matériel roulant
- la gouvernance et l'intermodalité des transports à l'échelle régionale et transfrontalière

Elle se félicite de voir que les propositions du rapport sur le « modèle économique du TER » seront soumises à débat. La commission ne souhaite pas reprendre l'ensemble des pistes évoquées dans le rapport mais elle rappelle plusieurs éléments importants.

Le double objectif de **maîtrise budgétaire et de maintien de l'attractivité du TER** impose des choix parfois difficiles mais il doit également permettre de construire des réponses adaptées et performantes à l'échelle des territoires dans le cadre de nouveaux partenariats politiques, techniques et financiers.

En effet, le problème est posé à tous les niveaux de collectivités et pour tous les modes de transport public. Il impose donc de franchir une nouvelle étape vers l'intermodalité des transports afin d'agir également sur la fréquentation en complément de l'offre.

C'est le **défi posé par le cadencement 2016** qui devrait permettre de renforcer le rôle structurant du TER et d'améliorer son articulation avec tous les autres modes de transports, chacun sur son domaine de pertinence.

La Commission rappelle qu'à ce jour, compte tenu des évolutions envisagées des périmètres de compétences, toutes les conditions d'une intermodalité intégrée ne sont pas réunies.

Des clarifications devraient être apportées courant 2015 et ainsi faciliter les partenariats nécessaires au renouvellement du marché de la centrale multimodale Simplimicim.

La Commission soutient à nouveau le Conseil Régional de Lorraine dans sa demande de pouvoir **bénéficier de cofinancements** de la part de l'Etat et/ou de l'Union Européenne sur les projets en faveur de l'intermodalité.

De la même façon, elle espère que des réponses pourront être apportées rapidement sur les cofinancements du **volet « accessibilité »** des appels à projet « gare » et « matériel roulant » lancés par le Conseil Régional de Lorraine. Le décret d'application relatif aux agendas programmés d'accessibilité, publié le 4 novembre 2014, ne semble pas apporter les éclaircissements suffisants pour faire avancer ces projets.

Au sujet des limites au **développement de l'offre transfrontalière**, la Commission peut comprendre le pragmatisme du Conseil Régional de Lorraine mais considère qu'il ne faut pas fermer la porte à des cofinancements publics ou privés permettant d'atteindre l'équilibre financier des dessertes, en complément des recettes des usagers.

Elle note par ailleurs, que **l'amélioration de la mobilité est inscrite dans les orientations stratégiques de la nouvelle politique de contractualisation globale avec les territoires**.

Par ailleurs, la Commission fait part de sa **grande surprise quant à la nouvelle proposition de la SNCF concernant la maintenance** « légère » du matériel roulant. Alors que le projet de construction du centre de maintenance de Jarville (sur une emprise RFF) est étudié depuis plusieurs années et qu'il devait entrer dans une phase plus opérationnelle en 2015, cette proposition alternative arrive pour le moins tardivement. La Commission souhaiterait avoir des compléments d'information sur ce projet, également situé à Jarville mais sur une emprise ferroviaire appartenant à la SNCF. Cependant, elle **note avec satisfaction la volonté du Conseil Régional de réaliser la maintenance en Lorraine**.

Pour conclure sur ce volet, la Commission estime que si le projet **de fusion des régions au sein de l'ALCA** n'impactera pas l'ensemble des flux quotidiens domicile-travail à l'échelle des bassins de vie, il impliquera nécessairement des adaptations en vue **d'harmoniser les modèles économiques des trois réseaux TER**. Ce travail mobilisera du temps sur les différents volets du TER et en particulier sur la tarification, la fiscalité et les conventions des dessertes interrégionales, a minima.

**En ce qui concerne les infrastructures de transports**, la Commission ne relève pas de points nouveaux sur les engagements du Conseil Régional de Lorraine par rapport aux derniers éléments présentés : priorité aux projets ferroviaires nécessaires au cadencement, continuité du soutien à la plateforme multimodale, achèvement des projets routiers.

En l'absence de signature du prochain CPER, certaines **incertitudes subsistent et un effort supplémentaire de l'Etat est toujours attendu.**

La Commission salue l'annonce récente par la CNDP d'organiser un **débat public sur l'A31 bis** et l'ambition du Conseil régional de Lorraine de confirmer une nouvelle fois l'importance de ce projet d'envergure nationale et internationale.

**Sur la gestion des équipements**, la Commission se félicite de l'engagement du Conseil Régional de Lorraine aux côtés de VNF et de l'Etat dans le cadre des réflexions sur **la gouvernance des ports publics de la Moselle**. Elle rappelle que cette notion intègre un **volet gestion**, les concessions arrivant à échéance 2018, et un volet stratégique. Différents scénarios sont envisagés selon le degré d'ambition allant d'une coordination stratégique des trois sites, a minima, à la constitution d'un opérateur unique en passant par un système de gouvernance unifiée.

Dans le même esprit, la Commission prend note des démarches visant à regrouper et/ou à mutualiser certaines fonctions des équipements de la filière aéronautique lorraine : gestion unifiée entre les plateformes EPMNL et Chambley ; conventions entre les aéroports lorrains. Elle souhaiterait à l'avenir avoir plus d'éléments sur les objectifs et les impacts de ces démarches.

**Le Président,**

**Jean-Claude THOMAS**

## Avis de la Commission

### Cohésion sociale

*Séance plénière du 12 décembre 2014*

---

**Objet :** *Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2015*

**Rapporteur :** *Emmanuelle CUTTITTA*

La Commission *Cohésion Sociale*, réunie le 08 décembre 2014, a pris connaissance des documents transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine, et notamment du document élaboré à l'appui des orientations budgétaires pour l'année 2015.

Ce document s'inscrit dans un triple contexte :

- La persistance d'un contexte social et économique toujours profondément marqué par une crise économique sans précédent et dont s'est fait l'écho le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine dans son dernier rapport sur la situation économique et sociale de la Lorraine ;
- Une grave crise des finances publiques qui oblige l'Etat et les collectivités locales à opérer des efforts conséquents en engageant sur la période 2015-2017 un plan d'économies en dépenses de 50 milliards d'euros, dont 11 milliards pour les seules collectivités locales ;
- Et enfin une réforme territoriale qui devrait voir le rapprochement des trois régions Champagne-Ardenne – Lorraine – Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Situation particulièrement inédite, et source de nombreuses incertitudes que la Commission *Cohésion Sociale* entend voir levées lors des discussions budgétaires à venir. En effet, les socio-professionnels lorrains ne sauraient se satisfaire de slogans qui consistent à dire qu'il va falloir, à l'avenir, « *faire mieux (ou le maximum) avec moins* », et appellent la Région à innover.

D'une manière générale, les membres de la Commission *Cohésion Sociale* regrettent dans le document l'absence de vision du Conseil Régional de Lorraine à un moment charnière de l'organisation des territoires de notre République, et particulièrement dans les secteurs intéressant la Commission.

Sur le champ culturel notamment, la Commission ne conteste pas les efforts engagés ces dernières années par le Conseil Régional de Lorraine, et se félicite d'ailleurs de sa volonté d'associer l'ensemble des acteurs culturels à la définition des grands axes stratégiques régionaux, qui devront néanmoins trouver une traduction lors du prochain budget primitif.

Mais cela ne saurait suffire au regard des bouleversements à venir dans le cadre de la création de la Grande Région Est, et le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine invite par conséquent le Conseil Régional de Lorraine à engager, dès à présent, des discussions avec les régions Alsace et Champagne-Ardenne.

En effet, comment imaginer que des discussions préalables à la création d'un grand pôle lyrique, symphonique et chorégraphique en Lorraine (annoncées en commission) puissent ainsi s'engager sans tenir compte du contexte grand régional, et des structures présentes dans les régions voisines appelées à fusionner avec la Région Lorraine ?

Le Conseil Régional de Lorraine se doit d'anticiper afin d'engager un travail avec l'Alsace et la Champagne-Ardenne sur l'ensemble du champ culturel : création, diffusion, accompagnement, festivals, grandes institutions, sécurisation des parcours professionnels ...

S'agissant du projet de fusion d'ARTECA et de « Spectacle Vivant en Lorraine », les membres de la Commission rappellent que le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine réclame depuis 2003, et son rapport sur la décentralisation culturelle en Lorraine, la création d'un seul et unique outil régional de structuration et de développement du spectacle vivant. Demande reformulée en février 2013 dans sa communication sur le spectacle vivant en Lorraine.

La Commission s'étonne par conséquent que le CESEL ne soit toujours pas associé aux réflexions menées sur la fusion des deux structures, et réitère sa demande de pouvoir y participer, aux côtés du Conseil Régional de Lorraine dont elle rappelle que la position n'est guère éloignée de celle du CESEL.

S'agissant de la nouvelle politique territoriale mise en œuvre par le Conseil Régional de Lorraine dans le cadre des Contrats de Partenariat Lorraine et Territoires, la Commission se fait le relais des questionnements du secteur associatif sur la recherche d'une plus grande cohérence entre les politiques menées au niveau local, régional, et celles menées au niveau national.

Par ailleurs, comment ne pas s'interroger sur la notion même de « territoire », terme très générique qui recouvre une multitude de situations, et dont le périmètre varie selon les politiques publiques et les institutions chargées de leur mise en œuvre ?

Concernant la politique de santé, la Commission a pris note de l'information transmise concernant l'expérimentation de la télémédecine en milieu carcéral, mais s'interroge sur l'opportunité pour le Conseil Régional d'intervenir sur un champ qui relevait jusqu'à présent de la compétence de l'Etat.

**Le Président,**

**Lucien GASTALDELLO**



## Avis de la Commission

# Environnement et Territoire

*Séance plénière du 12 décembre 2014*

---

**Objet :** *Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2015*

**Rapporteur :** *Alain SALVI*

Dans le cadre de la prochaine restructuration des régions, de la révision de leurs compétences et des prochaines élections régionales, la Commission tient à souligner que les orientations du financement des politiques régionales en matière d'environnement lui paraissent assez floues, surtout si l'on tient compte du fait que la Lorraine pourrait devenir chef de file en matière de transition énergétique à titre d'expérimentation.

### **Evaluation des Contrats d'Appui au Développement des Territoires (CADT)**

La Commission prend note de la refonte de la politique d'appui aux territoires sous la forme du contrat de partenariat « Lorraine et territoires ». Elle se félicite de la procédure d'évaluation des CADT et salue la qualité de la présentation qui lui en a été faite par le cabinet URBICANT. Pour que les bénéficiaires attendus aux CADT puissent être maintenus, il est indispensable d'établir une certaine continuité pour intégrer plus fortement les politiques régionales avec les projets territoriaux.

Il faudra par ailleurs corriger les défauts que l'enquête d'évaluation a pu dévoiler : peu d'acteurs privés et associatifs, inexistence ou manque d'activité de structures d'accompagnement de projets, etc. Elle appelle ainsi particulièrement le Conseil Régional à orienter ses nouvelles politiques d'appui pour remédier au manque de structures d'accompagnement de projets à l'échelle d'un territoire de vie comme les Pays, ainsi que les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR).

**La Présidente,**

**Anne PEDON-FLESCH**

# Mise en œuvre des politiques régionales

Séance plénière du  
12 décembre 2014

## Avis de la Commission

# Economie Innovation Recherche

*Séance plénière du 12 décembre 2014*

---

**Objet :** *Mise en œuvre des politiques régionales*

**Rapporteur :** *Bénédicte CLARENNE*

### **1) Création d'un fonds européen des matériaux**

La Commission émet un avis positif sur la création de ce fonds. Elle aurait souhaité que le rapport présenté pour la création de ce fonds soit accompagné des modalités de fonctionnement de ce nouvel outil.

### **2) Transition énergétique de la centrale thermique Emile Huchet au HPCI**

La Commission prend acte du rapport, en attente des résultats de l'étude, notamment sur la disponibilité de la ressource.

### **3) Projets de méthanisation**

La Commission prend acte de ce rapport, tout en attirant l'attention du Conseil Régional sur la disponibilité de la matière première, dépendante d'aléas climatiques, et de la question du marché de l'énergie, qui ne sont pas abordés dans le présent rapport.

#### **4) Soutien au domaine skiable de Gérardmer**

La Commission prend acte du rapport, et souhaite souligner le risque pour les stations qui ne seront pas équipées pour fabriquer de la neige artificielle. En effet, les stations de moyenne montagne sont en péril du fait du changement climatique. Si l'effet d'entraînement de ces stations sur la filière tourisme est réel pour les Vosges, celles-ci sont particulièrement vulnérables aux aléas météorologiques.

#### **5) Création d'une SAS à vocation énergétique**

La Commission prend acte du rapport.

**Le Président,**

**Jean ARNOULD**

## Avis de la Commission

### Emploi Formation

*Séance plénière du 12 décembre 2014*

---

**Objet :** *Mise en œuvre des politiques régionales*

**Rapporteur :** Rosa SARAIVA

#### **- Sur les compétences clés**

La Commission prend acte du transfert et de la prolongation des marchés en cours (16 lots territoriaux répartis entre cinq titulaires) de l'Etat vers la Région, en anticipation, afin de garantir le maintien sur les territoires de cette offre de formation qui contribue à la lutte contre l'illettrisme. Elle note dans le DOB, la volonté de trouver des synergies entre ces actions et les actions préparatoires à l'accès à la qualification déjà mises en œuvre par la Région. La Commission relève qu'aucune information n'est donnée à ce jour sur les modalités des autres transferts de compétences (détenus et personnes en situation de handicap).

#### **- Ateliers Compétences du Pacte Lorraine**

Deux parcours de formation portés par le « GIP formation tout au long de la vie », avec un accompagnement individualisé renforcé, un travail avec la profession, et une évaluation, sont présentés. Ils concernent 8 stagiaires pour l'accès à une formation d'affûteur – régleur à Remiremont-Gérardmer et 60 stagiaires à Commercy pour l'accès aux métiers des matériaux –composites. Il s'agit dans ce cas d'accompagner entre autre le démarrage de l'usine SAFRAN-ALBANY, dans le cadre du Centre Aéro-composite de Commercy installé dans le lycée Henry Vogt. La Commission se félicite bien sûr de la mise en œuvre de ces actions qui répondent aux besoins à la fois des entreprises et des demandeurs d'emploi sur les territoires.

**Le Président,**

**Olivier CAYLA**

## Avis de la Commission

### Cohésion sociale

*Séance plénière du 12 décembre 2014*

---

**Objet :** *Mise en œuvre des politiques régionales*

**Rapporteur :** *Emmanuelle CUTTITTA*

#### a. Vie associative – Lorraine Emploi – CREA LORR

Les membres de la Commission se félicitent de la poursuite du soutien financier du Conseil Régional de Lorraine en faveur du monde associatif, si nécessaire au maintien d'un haut niveau de cohésion sociale dans notre région.

Le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine est particulièrement attentif au dispositif CREA LORR dont l'objectif est de pérenniser les emplois dans le secteur associatif. Un dispositif d'autant plus important à renforcer à l'avenir en raison des difficultés du secteur associatif à créer de nouveaux emplois.

#### b. Soutien à la création de Maisons de Santé Pluri-professionnelles

La Commission *Cohésion Sociale* salue l'engagement du Conseil Régional de Lorraine aux côtés de l'Agence Régionale de Santé et des territoires lorrains afin de lutter contre les inégalités territoriales d'accès aux soins, via notamment le développement d'un réseau de Maisons de Santé Pluri-professionnelles.

A cette occasion, les membres de la Commission ont rappelé leur attachement à certains principes dont celui du non-dépassement d'honoraires au sein de ces structures.

La Commission a également pris note du travail que va mener l'IREPS et le Conseil Régional de Lorraine afin de mieux accompagner les territoires dans leur mise en relation des différents acteurs avec l'ensemble des professionnels de santé.

c. Soutien au projet de renaissance du Mémorial de Verdun, tranche 2

La Commission *Cohésion Sociale* prend acte des éléments transmis par le Conseil Régional de Lorraine concernant la tranche 2 du projet de renaissance du Mémorial de Verdun, et se félicite de l'engagement de la Région Lorraine en faveur du tourisme de mémoire.

**Le Président,**

**Lucien GASTALDELLO**

## Avis de la Commission

### Environnement et Territoire

*Séance plénière du 12 décembre 2014*

---

**Objet :** *Mise en œuvre des politiques régionales*

**Rapporteur :** *Alain SALVI*

#### **SAS à vocation énergétique**

La Commission prend acte de la création de cette Société à Actions Simplifiée (SAS) relevant de la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL), qui mettra à disposition ses ressources en ingénierie pour le financement de projets de biomasse et de méthanisation dans la région. La Commission se félicite donc de la création de ce nouvel outil qui permettra de réaliser les objectifs énoncés dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).

#### **Quartiers durables en Lorraine**

La Commission salue la qualité des projets déposés dans le cadre du dispositif **Quartiers durables en Lorraine** et se félicite donc du soutien du Conseil Régional au dispositif qui permet d'accompagner des projets qui permettront d'impulser le reste du tissu urbain local. Elle regrette pour ces raisons l'arrêt du financement de ce dispositif pour les prochains exercices budgétaires.

Enfin, dans le cadre des progrès du programme **Interreg** et des finalisations des négociations réalisées avec les membres de la Grande Région, la Commission souhaiterait être associée au cours de l'année prochaine à une présentation de la stratégie adoptée par le Conseil régional en la matière.

**La Présidente,**

**Anne PEDON-FLESCH**